

## RÉSUMÉ

**La traduction française du résumé ci-dessous n'a pas été soumise au processus d'approbation de l'AFM (tel que défini ci-dessous). Ce chapitre contient une traduction française du résumé anglais du prospectus daté du 11 octobre 2021 (le "Prospectus"). En cas de divergence d'interprétation des termes, le résumé anglais du Prospectus prévaudra**

### Section A - Introduction et Avertissements

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus préparé dans le cadre de l'Offre (telle que définie ci-dessous) et de l'admission à la cotation et à la négociation de toutes les actions ordinaires représentatives du capital social d'Onward Medical N.V. (la "**Société**"), qui est actuellement une société privée à responsabilité limitée (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*) dénommée Onward Medical B.V. et qui sera transformée en société anonyme (*naamloze vennootschap*) et renommée Onward Medical N.V. au plus tard à la Date de la Première Négociation (telle que définie ci-dessous), d'une valeur nominale de 0,12 EUR par action (les "**Actions Ordinaires**") avec une cotation primaire sur Euronext à Bruxelles, un marché réglementé géré par Euronext Brussels SA/NV ("**Euronext Brussels**") et une cotation secondaire sur Euronext à Amsterdam, un marché réglementé géré par Euronext Amsterdam N.V. ("**Euronext Amsterdam**", et ensemble avec Euronext Brussels, "**Euronext**") (l'"**Admission**"). La Société offre des Actions Ordinaires nouvelles (les "**Actions Offertes**") qui excluent, sauf si le contexte indique le contraire, toute Action Ordinaire émise en vertu de l'Option d'Augmentation ou de l'Option de Surallocation (toutes deux définies ci-dessous).

Le siège statutaire (*statutaire zetel*) de la Société est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, et son siège social est situé à High-Tech Campus 32, 5656 AE Eindhoven, aux Pays-Bas. Le numéro de téléphone de la Société est le + 31 40 288 2830 et son site internet est ([www.onwd.com](http://www.onwd.com)). La Société est inscrite au Registre du Commerce de la Chambre de Commerce (*Handelsregister van de Kamer van Koophandel*) sous le numéro 64598748 et son identifiant d'entité juridique ("**LEI**") est 9845007A2CC4C8BFSB80. Le numéro d'identification international des titres ("**ISIN**") des Actions Ordinaires est NL0015000HT4.

Le Prospectus a été approuvé le 11 octobre 2021 en tant que prospectus aux fins de l'Article 3 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (y compris tout règlement délégué pertinent) (le "**Règlement Prospectus**") par l'Autorité néerlandaise des Marchés Financiers (*Stichting Autoriteit Financiële Markten*, l'"**AFM**"), en tant qu'autorité compétente en vertu du Règlement Prospectus. Ce Prospectus a, suite à son approbation par l'AFM, été notifié à l'Autorité des Services et Marchés Financiers en Belgique (la "**FSMA**") aux fins de bénéficier du régime de passeport conformément à l'article 25 du Règlement Prospectus. L'adresse de l'AFM est Vijzelgracht 50, 1017 HS Amsterdam, Pays-Bas. Son numéro de téléphone est le +31 (0)20 797 2000 et son site Internet est [www.afm.nl](http://www.afm.nl).

Toute décision d'investir dans les Actions Ordinaires doit être basée sur l'examen du Prospectus dans son ensemble par l'investisseur. Un investisseur pourrait perdre tout ou partie du capital investi, et lorsque la responsabilité de l'investisseur n'est pas limitée au montant de l'investissement, l'investisseur pourrait perdre plus que le capital investi. Lorsqu'une plainte relative aux informations contenues ou incorporées par référence dans le Prospectus est déposée devant un tribunal, l'investisseur plaignant pourrait, en vertu de la législation nationale pertinente, devoir supporter les coûts de traduction du Prospectus avant que la procédure judiciaire ne puisse être engagée. La responsabilité civile n'est engagée qu'à l'égard des personnes qui ont déposé le résumé, y compris toute traduction de celui-ci, mais uniquement lorsque le résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus, ou lorsqu'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus, des informations clés afin d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Actions Offertes.

### Section B - Informations clés sur l'Emetteur

#### Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

L'émetteur des Actions Ordinaires est la Société. La Société est, à la date du Prospectus, une société privée à responsabilité limitée (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*) constituée et ayant son siège aux Pays-Bas. Le LEI de la Société est 9845007A2CC4C8BFSB80. La Société sera convertie en une société anonyme (*naamloze vennootschap*) au plus tard le 21 octobre 2021 (la "**Date de la Première Négociation**"). La Société et ses filiales constituent un groupe au sens de l'article 2:24b du Code civil néerlandais (*Burgerlijk Wetboek*) ("**DCC**") (chacune étant une "**Société du Groupe**", et ensemble avec la Société, le "**Groupe**"). La Société est une société de technologie médicale qui développe et commercialise des thérapies innovantes pour permettre la récupération fonctionnelle chez les personnes souffrant de Lésions de la Moelle Epinière ("**LME**"). Les plateformes technologiques de la Société sont basées sur la Thérapie ONWARD ARC™ ("**Thérapie ARC**"), une stimulation électrique programmée et ciblée de la moelle épinière conçue pour restaurer le mouvement, l'indépendance et la santé des personnes atteintes de LME. La Thérapie ARC se compose de deux plateformes expérimentales brevetées, une plateforme implantable ("**ARC<sup>IM</sup>**") et une plateforme externe ("**ARC<sup>EX</sup>**"), qui sont toutes deux conçues pour améliorer la mobilité et la qualité de vie en relevant un large éventail de défis auxquels sont confrontés les personnes atteintes de LME et potentiellement d'autres maladies/troubles, comme la maladie de Parkinson et les accidents vasculaires cérébraux. Depuis sa création, la Société n'a pas encore généré de revenus ou de flux de trésorerie nets provenant de la vente de ses produits. ARC<sup>EX</sup> et ARC<sup>IM</sup>, les produits les plus avancés de la Société et ses seuls produits en développement clinique, n'ont pas encore été approuvés pour la commercialisation.

A la date de la Date de la Première Négociation, le capital autorisé de la Société comprendra des Actions Ordinaires, qui seront admises à la cotation et à la négociation sur Euronext, et des actions privilégiées d'une valeur nominale de 0,12 EUR (les "**Actions Privilégiées**"). En tant que mesure anti-OPA, l'assemblée générale des actionnaires de la Société autorisera le Conseil (tel que défini ci-dessous) avant la Date de la Première Négociation à accorder une option d'achat à une fondation indépendante de droit néerlandais (si et quand elle sera constituée, la "**Fondation Protectrice**"), pour acquérir des Actions Privilégiées conformément à une convention d'option d'achat qui peut être conclue entre la Société et la Fondation Protectrice si elle a été constituée, après la Date de la Première Négociation.

Immédiatement avant la Date de Règlement (en supposant la conversion de tous les montants en vertu de la convention de prêt convertible datée du 20 avril 2021, conclue entre la Société et, entre autres, Invest-NL Capital N.V., LSP V Coöperatieve U.A., Stichting Depositary INKEF Investment Fund Gimv Investments, Wellington Partners Nominee Ltd. et Olympic Investments Inc. (la "**Convention de Prêt Convertible**") au point médian de la fourchette du prix de l'offre par Action Offerte (le "**Prix de l'Offre**"), les détenteurs d'Actions

Ordinaires suivants (chacun étant un "Actionnaire") détiendront directement ou indirectement une participation substantielle (*substantiële deelneming*, c'est-à-dire une participation d'au moins 3% du capital social ou des droits de vote dans la Société) : (i) LSP V Coöperatieve U.A., (ii) Stichting Depository INKEF Investment Fund, (iii) Wellington Partners Nominee Ltd., (iv) Gimv Investments H&C Netherlands 2016 B.V., (v) G-Therapeutics Founders S.a.r.l., (vi) Stichting G-Therapeutics Participaties, (vii) G-Therapeutics Participaties B.V., (viii) NRT Holdings LLC, et (ix) InvestNL.

À compter de la Date de la Première Négociation, la Société disposera d'un conseil d'administration moniste composé d'un ou plusieurs administrateurs exécutifs (*uitvoerend bestuurders*) et d'un ou plusieurs administrateurs non exécutifs (*niet-uitvoerend bestuurders*) (ensemble, le "Conseil" et chacun, un "Administrateur"). Dave Marver sera l'Administrateur Exécutif, et Jan Øhrstrøm, Roel Bulthuis, Fredericus Colen, Grégoire Courtine, Ian Curtis, John de Koning, Regina Hodits et Patrick Van Beneden, les Administrateurs Non Exécutifs. Le commissaire indépendant de la Société est Ernst & Young Accountants LLP ("EY").

### Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur?

#### États financiers consolidés à usage spécifique au 31 décembre 2020

Les tableaux suivants présentent les informations provenant des états financiers consolidés à usage spécifique au 31 décembre 2020 et pour l'exercice clos à cette date, y compris les informations comparatives au 31 décembre 2019 et 2018, et pour les exercices clos à cette date, qui ont été préparés conformément aux International Financial Reporting Standards tels qu'adoptés par l'Union européenne ("IFRS", et les "États Financiers"). EY a vérifié les États financiers et a émis un rapport d'audit indépendant sans réserve sur ceux-ci, avec un paragraphe d'observation relatif à la nature spécifique des États Financiers divulgués dans la Note 2 des États Financiers et à la restriction d'utilisation et un paragraphe d'observation relatif à l'incertitude matérielle concernant l'hypothèse de continuité d'exploitation divulguée dans la Note 4 des États Financiers. L'opinion de l'auditeur n'est pas modifiée en ce qui concerne ces questions :

#### *Accent mis sur l'usage spécifique et la restriction d'utilisation*

Nous attirons l'attention sur la Note 2 décrit l'objet particulier des états financiers consolidés à usage spécifique. Les états financiers consolidés à usage spécifique ne représentent pas les états financiers de ONWARD Medical B.V. conformément à la section 2:361 du Code civil néerlandais et à ses statuts et sont préparés dans le but d'être inclus dans le prospectus afin que ONWARD Medical B.V. se conforme aux exigences en matière d'informations financières historiques prévues par le Règlement (UE) 2017/1129 ou en vertu de celui-ci. Par conséquent, les états financiers consolidés à usage spécifique peuvent ne pas convenir à un autre usage. Le rapport de notre commissaire indépendant est requis par le Règlement Délégué (UE) 2019/980 de la Commission et est émis dans le but de se conformer à ce Règlement Délégué. Par conséquent, le rapport du commissaire de la Société ne doit pas être utilisé à d'autres fins.

#### *Incertitude significative concernant l'hypothèse de continuité d'exploitation*

Nous attirons l'attention sur la Note 4, Continuité du Groupe dans les états financiers consolidés à usage spécifique indique que la trésorerie de la Société serait négative au 30 septembre 2022 sur la base des hypothèses formulées par le Conseil concernant les entrées et sorties de trésorerie prévues au cours des 12 prochains mois. Ces prévisions ne tiennent pas compte des alternatives de financement actuellement envisagées par le Conseil. Dans ce contexte, le Conseil est conscient que la continuité des opérations de la Société dépend de sa capacité à obtenir ces nouvelles sources de financement et qu'il existe des incertitudes importantes à cet égard. Veuillez noter que le succès à long terme de la société est subordonné à l'obtention de l'approbation de la FDA et de la marque CE de ses produits. Ces conditions indiquent l'existence d'une incertitude significative qui peut jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son activité en continuité. Nous attirons l'attention sur ces divulgations.

Notre opinion n'est pas modifiée en ce qui concerne ces questions.

#### États financiers intermédiaires consolidés condensés non vérifiés au 30 juin 2021

Les tableaux suivants présentent en outre des informations issues des états financiers intermédiaires consolidés condensés non vérifiés au 30 juin 2021 et pour le semestre clos à cette date ont été préparés conformément à la norme IAS 34 Interim Financial Reporting (les "États Financiers Intermédiaires"). Les États Financiers Intermédiaires ont été examinés par EY qui a émis un rapport d'examen indépendant sans réserve sur ceux-ci, y compris un paragraphe d'observation sur l'incertitude significative concernant l'hypothèse de la continuité de l'exploitation présentée à la Note 3 des États Financiers Intermédiaires et un paragraphe d'observation indiquant que les informations financières intermédiaires consolidées condensées, y compris les chiffres correspondants inclus dans les états intermédiaires consolidés résumés du compte de résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie et les notes connexes, pour la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020, n'ont pas été vérifiées ni examinées :

#### *Incertitude significative concernant l'hypothèse de continuité d'exploitation.*

Nous attirons l'attention sur la Note 3, Continuité du Groupe dans les états financiers intermédiaires consolidés condensés indique que la trésorerie de la Société serait négative au 30 septembre 2022 sur la base des hypothèses formulées par le Conseil concernant les entrées et sorties de trésorerie prévues au cours des douze prochains mois. Ces prévisions ne tiennent pas compte des alternatives de financement actuellement envisagées par le Conseil. Dans ce contexte, le Conseil est conscient que la continuité des opérations de la Société dépend de sa capacité à obtenir ces nouvelles sources de financement et qu'il existe des incertitudes importantes à cet égard. Veuillez noter que le succès à long terme de la Société est subordonné à l'obtention de l'approbation de la FDA et de la marque CE pour ses produits. Ces conditions indiquent l'existence d'une incertitude significative qui peut jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Nous attirons l'attention sur ces divulgations.

#### *Chiffres correspondants ni vérifiés ni révisés*

Nous n'avons pas vérifié ni examiné les états financiers intermédiaires consolidés condensés pour l'exercice du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020. Par conséquent, Nous n'avons pas vérifié ni examiné les chiffres correspondants inclus dans les états intermédiaires consolidés condensés du compte de résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie et les notes connexes.

#### États consolidés condensés du compte de résultats

	Vérifié			Non vérifié	
	Pour l'exercice clos au 31 décembre			Pour le semestre clos au 30 juin	
	2020	2019	2018	2021	2020
<i>(en milliers d'€)</i>					
Subventions	800	554	474	586	211
<b>Total des Revenus et Autres Revenus</b>	<b>800</b>	<b>554</b>	<b>474</b>	<b>586</b>	<b>211</b>
Frais scientifiques	(1.123)	(313)	(586)	(569)	(542)
Frais de recherche et de développement	(5.823)	(5.356)	(4.722)	(3.280)	(2.804)
Frais cliniques et réglementaires	(2.770)	(1.239)	(654)	(1.944)	(1.232)

Frais de marketing et d'accès au marché	(394)	(261)	(98)	(353)	(167)
Frais de brevet et dépenses connexes	(1.186)	(525)	(455)	(786)	(455)
Frais généraux et administratifs	(5.016)	(3.632)	(2.364)	(3.478)	(1.691)
<b>Total des frais d'exploitation</b>	<b>(16.312)</b>	<b>(11.326)</b>	<b>(8.879)</b>	<b>(10.410)</b>	<b>(6.891)</b>
<b>Perte d'exploitation pour l'exercice</b>	<b>(15.512)</b>	<b>(10.772)</b>	<b>(8.405)</b>	<b>(9.824)</b>	<b>(6.680)</b>
Produits financiers	-	6	3	-	-
Charges financières	(4.482)	(2.678)	(1.492)	(2.931)	(2.096)
<b>Perte de l'exercice avant impôts</b>	<b>(19.994)</b>	<b>(13.444)</b>	<b>(9.894)</b>	<b>(12.755)</b>	<b>(8.776)</b>
Charges d'impôts sur le revenu	(20)	(39)	(18)	(16)	(28)
<b>Perte nette pour l'exercice</b>	<b>(20.014)</b>	<b>(13.483)</b>	<b>(9.912)</b>	<b>(12.771)</b>	<b>(8.804)</b>

*État consolidé condensé de la situation financière*

(en milliers d'€)	Véifié			Non vérifié
	Au 31 décembre			Au 30 juin
	2020	2019	2018	2021
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles	6.825	7.382	25	6.745
Immobilisations corporelles	248	215	179	222
Droit d'utilisation d'actifs	149	254	360	96
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>7.222</b>	<b>7.851</b>	<b>564</b>	<b>7.063</b>
Créances d'impôts indirects	93	131	190	176
Créance sur les parties liées	57	51	49	58
Autres actifs circulants	436	183	92	463
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.382	15.129	8.665	25.894
<b>Actifs circulants</b>	<b>6.968</b>	<b>15.494</b>	<b>8.996</b>	<b>26.591</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>14.190</b>	<b>23.345</b>	<b>9.560</b>	<b>33.654</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>				
<b>Fonds propres et réserves</b>				
Capitaux propres	-	-	-	-
Prime d'émission	3.083	3.083	83	3.083
Autres réserves	18.465	15.217	9.117	20.473
Autres éléments du résultat global	(710)	(304)	(33)	(772)
Résultats non distribués	(52.933)	(32.919)	(19.436)	(65.704)
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>	<b>(32.095)</b>	<b>(14.923)</b>	<b>(10.269)</b>	<b>(42.920)</b>
<b>PASSIF</b>				
Emprunts portant intérêt	41.817	33.479	17.144	69.311
<u>Impôts différés</u>	1.343	1.448	-	1.327
Autres dettes financières	-	-	-	2.480
Dettes de location	61	198	324	-
Avantages postérieurs à l'emploi	399	429	356	550
<b>Passifs immobilisés</b>	<b>43.620</b>	<b>35.554</b>	<b>17.824</b>	<b>73.668</b>
Dettes d'impôts sur le revenu	27	39	11	44
Dettes de location	137	126	95	130
Dettes commerciales	911	1.306	852	1.007
Autres dettes	1.590	1.243	1.047	1.725
<b>Passifs Courants</b>	<b>2.665</b>	<b>2.714</b>	<b>2.005</b>	<b>2.906</b>

<b>Total des Fonds Propres et du Passif</b>	<b>14.190</b>	<b>23.345</b>	<b>9.560</b>	<b>33.654</b>
---	---------------	---------------	--------------	---------------

*Etats consolidés condensés des Flux de Trésorerie*

	Vérfié			Non vérifié	
	Pour l'exercice clos au 31 décembre			Pour le semestre clos au 30 juin	
	2020	2019	2018	2021	2020
<i>(en milliers d'€)</i>					
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>					
<b>Perte de l'exercice avant impôts</b>	<b>(19.994)</b>	<b>(13.444)</b>	<b>(9.894)</b>	<b>(12.755)</b>	<b>(8.776)</b>
Corrigé pour :					
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles et des droits d'utilisation d'actifs	271	229	234	124	123
Charges liées aux transactions de paiements en actions	2.700	289	361	2.007	558
Avantages postérieurs à l'emploi	(5)	(105)	(4)	169	(2)
Coûts financiers nets	4.482	2.672	1.489	2.931	2.096
Autres éléments non décaissés	(7)	-	-	(14)	(17)
Variations du fonds de roulement :					
Augmentation (-)/Diminution (+) des créances commerciales et autres créances	(221)	(24)	(118)	(112)	82
Augmentation (-)/Diminution (+) des dettes commerciales et autres dettes	(48)	575	852	230	(630)
Intérêts reçus	-	1	-	-	-
Intérêts payés	(37)	(20)	(26)	(23)	(7)
Frais bancaires payés	(11)	(7)	(5)	(6)	(5)
Impôt sur le revenu payé	(31)	(11)	(45)	-	(31)
<b>Trésorerie nette générée / (utilisée) par les activités opérationnelles</b>	<b>(12.901)</b>	<b>(9.845)</b>	<b>(7.156)</b>	<b>(7.449)</b>	<b>(6.609)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>					
Investissements dans des actifs immobilisés	(173)	(124)	(103)	(45)	(112)
Acquisition d'une filiale, nette de la trésorerie acquise	-	25	-	-	-
<b>Trésorerie nette générée/(utilisée) par les activités d'investissement</b>	<b>(173)</b>	<b>(99)</b>	<b>(103)</b>	<b>(45)</b>	<b>(112)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>					
Produits des emprunts portant intérêts	3.946	11.743	5.489	27.106	553
Paiement de la partie principale des dettes de location	(126)	(95)	(49)	(68)	(62)
Produit de l'émission d'actions	548	4.755	3.207	-	-
<b>Trésorerie nette générée/(utilisée) par les activités de financement</b>	<b>4.368</b>	<b>16.403</b>	<b>8.647</b>	<b>27.038</b>	<b>491</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(8.706)</b>	<b>6.459</b>	<b>1.388</b>	<b>19.544</b>	<b>(6.231)</b>
<b>Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>	<b>(41)</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>(32)</b>	<b>(12)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier</b>	<b>15.129</b>	<b>8.665</b>	<b>7.274</b>	<b>6.382</b>	<b>15.129</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>6.382</b>	<b>15.129</b>	<b>8.665</b>	<b>25.894</b>	<b>8.886</b>

Aucune information financière pro forma n'a été incluse dans ce Prospectus.

*Déclaration sur le Fonds de Roulement*

À la date du présent Prospectus, la Société est d'avis qu'elle ne dispose pas d'un fonds de roulement suffisant pour faire face à ses exigences actuelles et couvrir les besoins en fonds de roulement pendant une période d'au moins 12 mois à compter de la date du présent Prospectus. Dans le cas où la Société ne serait pas en mesure d'attirer de nouveaux fonds (au-delà de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie existants), elle prévoit d'épuiser son fonds de roulement d'ici fin septembre 2022. Dans le cas où la Société ne serait pas en mesure d'attirer de tels fonds supplémentaires et où la Société maintiendrait sa stratégie et ses activités de développement actuelles, son fonds de roulement manquant sur 12 mois devrait être d'environ 1,5 à 2 millions d'EUR à la fin du mois de septembre 2022.

La Société a décidé de lancer l'Offre afin de garantir un financement adéquat pour les besoins en fonds de roulement pour une période d'au moins 12 mois. Bien que le produit net de l'émission des Actions Offertes permette à la Société de financer ses opérations pendant au moins les 12 prochains mois, rien ne garantit que la Société disposera d'un fonds de roulement suffisant pour financer ses opérations à l'avenir.

Dans l'éventualité où l'Offre serait retirée, la Société serait tenue de réunir des fonds supplémentaires afin de répondre aux exigences de financement de l'essai ARC<sup>IM</sup> sur la pression Artérielle et ARC<sup>IM</sup> sur la Mobilité, des activités de recherche et de développement et d'une partie de la stratégie de marketing et des efforts de commercialisation. Ce financement supplémentaire pourrait être une combinaison de financement externe (non dilutif) et de financement supplémentaire par les actionnaires, pour lequel la Société devrait entamer des discussions de financement après la date du Prospectus. La probabilité de succès de ces discussions n'est pas claire et, si la Société ne parvenait pas à lever des fonds supplémentaires pour un montant suffisant ou pas du tout, elle ne serait pas en mesure de financer ses activités et ses initiatives comme prévu actuellement.

#### **Quels sont les risques clés spécifiques à l'émetteur?**

Les risques clés suivants concernent l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives du Groupe. En sélectionnant et en classant les facteurs de risque, le Groupe a tenu compte de circonstances telles que la probabilité que le risque se matérialise sur la base de l'état actuel des choses, l'impact potentiel que la matérialisation du risque pourrait avoir sur l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives du Groupe, et l'attention que la direction du Groupe devrait, sur la base des attentes actuelles, consacrer à ces risques s'ils devaient se matérialiser. Les investisseurs devraient lire, comprendre et prendre en considération tous les facteurs de risque, qui sont importants et doivent être lus dans leur intégralité, comme indiqué à la rubrique "Facteurs de Risques" commençant à la page 26 du Prospectus avant de prendre la décision d'investir dans les Actions Offertes.

- La Société est entièrement dépendante du succès de deux dispositifs expérimentaux, les plateformes ARC<sup>IM</sup> et ARC<sup>EX</sup>. Même si la Société est en mesure d'achever le développement clinique et d'obtenir des résultats cliniques favorables pour les indications initiales qu'elle poursuit, elle pourrait ne pas être en mesure d'obtenir l'autorisation ou l'approbation réglementaire pour, ou commercialiser avec succès, ses plateformes ARC<sup>IM</sup> et ARC<sup>EX</sup> ;
- La Société a subi d'importantes pertes d'exploitation depuis sa création, et s'attend à subir des pertes d'exploitation à l'avenir, et elle pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ou de maintenir la rentabilité, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur le prix du marché de ses Actions Ordinaires et sur sa capacité à lever des capitaux et à poursuivre ses activités ;
- La Société peut avoir besoin de capitaux supplémentaires pour financer ses opérations prévues, qui peuvent ne pas être disponibles à des conditions acceptables ou ne pas l'être du tout. Cela peut avoir un impact négatif sur le plan de vente et de marketing de la Société, sur ses efforts de recherche et de développement en cours et avoir un impact négatif important sur ses activités, sa situation financière et son résultat d'exploitation ;
- La Société peut être confrontée à une concurrence importante, qui peut se traduire par le fait que d'autres découvrent, développent ou commercialisent des produits avant elle ou avec plus de succès qu'elle ;
- Le recrutement et la rétention des patients dans les essais cliniques, y compris son essai clinique pivot Up-LIFT pour l'ARC<sup>EX</sup>, est un processus coûteux et long et pourrait être rendu plus difficile ou impossible par de multiples facteurs hors de son contrôle, ce qui pourrait entraîner des retards importants dans la réalisation de ces essais ou pourrait l'amener à abandonner un ou plusieurs essais cliniques ;
- La Société doit obtenir l'autorisation ou l'approbation de la FDA avant de pouvoir vendre l'un de ses produits aux États-Unis et la certification CE avant de pouvoir vendre l'un de ses produits dans l'Union européenne. L'approbation d'autorités réglementaires similaires dans des pays autres que les États-Unis et l'Union européenne est requise avant de pouvoir vendre ses produits dans des pays qui n'acceptent pas l'autorisation ou l'approbation de la FDA ou la certification CE. La Société peut encourir des coûts supplémentaires ou des retards dans l'achèvement, ou finalement ne pas être en mesure d'achever le développement et la commercialisation de ses produits si cette autorisation ou approbation est refusée ou retardée ;
- Si la Société obtient une autorisation ou une approbation pour ses produits, leur succès commercial dépendra en partie du niveau de remboursement qu'elle recevra de tiers pour le coût de ses produits pour les utilisateurs ;
- Si ses dispositifs expérimentaux sont autorisés ou approuvés, la Société devra obtenir l'accès aux installations hospitalières et aux cliniques, ou ses ventes pourraient être affectées négativement ;
- La Société peut ne pas obtenir les approbations nécessaires, se voir accorder les classifications de novo ou les autorisations pour ses plateformes ARC<sup>IM</sup> et ARC<sup>EX</sup> ou les dispositifs futurs et les indications élargies, et l'incapacité à obtenir en temps voulu ces autorisations ou approbations réglementaires aurait un impact négatif sur sa capacité à développer son activité ;
- Le processus de développement clinique requis pour obtenir les autorisations ou les approbations réglementaires est long et coûteux, avec des résultats incertains, et les données développées dans ces essais cliniques sont sujettes à interprétation par la FDA et des autorités réglementaires étrangères. Si les essais cliniques de la plateforme ARC<sup>EX</sup> et de la plateforme ARC<sup>IM</sup> actuelles et les produits futurs ne produisent pas les résultats nécessaires à l'obtention d'une autorisation ou d'une approbation réglementaire, d'une classification ou d'une autorisation de novo octroyée aux États-Unis ou, en ce qui concerne les produits actuels ou futurs de la Société, ailleurs, celle-ci sera incapable de commercialiser ces produits et peut encourir des coûts supplémentaires ou subir des retards dans la réalisation, ou finalement être incapable de réaliser la commercialisation de ces produits ;
- Une partie des actifs de la Société, y compris la propriété intellectuelle, est mise en gage auprès du Rijksdienst voor Ondernemend Nederland (RvO, partie du Ministère Néerlandais des Affaires Economiques), et la réalisation de ce gage pourrait nuire considérablement au développement et aux opérations futures de la Société ; et
- La Société accorde une licence pour certaines technologies sous-jacentes au développement de ses dispositifs expérimentaux et la perte de cette licence aurait un impact négatif important sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation et entraînerait une baisse de la valeur de marché de ses Actions Ordinaires.

#### **Section C – Informations clés sur les Valeurs Mobilières**

##### **Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières?**

Les Actions Ordinaires sont des actions ordinaires représentatives du capital de la Société d'une valeur nominale de EUR 0,12 chacune. Les Actions Ordinaires sont exprimées et seront négociées en euros sur Euronext. La Société offrira jusqu'à 5.900.000 Actions Ordinaires (ci-après dénommées les "Actions Offertes"), ce qui exclut, sauf indication contraire du contexte, toute Action Ordinaire émise en vertu de l'Option d'Augmentation ou de l'Option de Surallocation (telles que définies ci-dessous). Le nombre total d'Actions Offertes peut être augmenté jusqu'à 20% du nombre total d'Actions Offertes (ou jusqu'à 1.180.000 Actions Ordinaires) initialement offertes à un nombre de 7.080.000 Actions Ordinaires ("Option d'Augmentation"). En supposant l'exercice intégral de l'Option de Surallocation et

de l'Option d'Augmentation, les Actions Offertes constitueront jusqu'à 25 % du capital social de la Société. L'ISIN des Actions Ordinaires est NL0015000HT4.

Les Actions Ordinaires seront de rang égal entre elles (*pari passu*), les Actionnaires auront droit aux dividendes et autres distributions déclarées après l'adoption des comptes annuels qui montrent que cette distribution est autorisée et payée sur celles-ci. Le Conseil peut également décider de procéder à des distributions intermédiaires conformément aux statuts de la Société tels qu'ils seront rédigés immédiatement après la transformation en société anonyme à la Date de la Première Négociation (les "**Statuts**"). Chaque Action Ordinaire est assortie de droits de distribution et octroie à son détenteur le droit d'assister et d'exprimer une voix à l'assemblée générale de la Société, étant l'organe de société, ou lorsque le contexte l'exige, l'assemblée physique des Actionnaires (*algemene vergadering*) ("**Assemblée Générale**"). Aucune restriction sur les droits de vote n'est attachée aux Actions Ordinaires.

Lors de l'émission d'Actions Ordinaires ou de l'octroi de droits de souscription aux Actions Ordinaires, sous réserve d'exceptions (c'est-à-dire en cas d'émission d'Actions Ordinaires au profit des employés de la Société ou d'une Société du Groupe, contre un apport autre qu'en espèces ou suite à l'exercice d'un droit de souscription d'Actions Ordinaires précédemment acquis), chaque Actionnaire dispose d'un droit de préemption proportionnel au nombre d'Actions Ordinaires qu'il détient déjà. Aucun droit de préemption n'est attaché aux Actions Privilégiées et aucun droit de préemption ne s'applique en cas d'émission d'Actions Privilégiées. Les droits de préemption peuvent être limités ou exclus par une résolution de l'Assemblée Générale, au plus tard à la Date de la Première Négociation, autorisant le Conseil à émettre des Actions Ordinaires ou à accorder des droits de souscription aux Actions Ordinaires pendant une période de 18 mois suivant la Date de la Première Négociation et à limiter ou exclure les droits de préemption relatifs à ces Actions ordinaires et droits. Cette autorisation du Conseil sera limitée : (i) à un maximum de 10 % des Actions Ordinaires émises et en circulation à la clôture à la Date de Règlement (telle que définie ci-dessous) ou, dans le cas où l'Option de Surallocation est exercée après la Date de Règlement, à la clôture à la date de l'émission des Actions de Surallocation à des fins générales ; et, en outre, (ii) à un maximum de 10 % des Actions Ordinaires émises et en circulation à la Date de Règlement ou, dans le cas où l'Option de Surallocation est exercée après la Date de Règlement, à la clôture à la Date de Règlement des Actions de Surallocation, dans le cadre d'OPA, fusions, scissions et alliances stratégiques. Ces désignations peuvent être révoquées à tout moment par l'Assemblée Générale. Ces autorisations générales accordées au Conseil expirent après une période de 18 mois suivant la Date de la Première Négociation.

En cas de procédure d'insolvabilité, les créances des actionnaires sont subordonnées à celles des créanciers de la Société. Cela signifie qu'un investisseur peut potentiellement perdre tout ou partie de son capital investi. Si et dans la mesure où des Actions Privilégiées sont en circulation, ces Actions Privilégiées primeront sur les Actions Ordinaires dans la distribution de dividendes ou dans le cadre d'une distribution effectuée lors de la liquidation de la Société.

Il n'y a pas de restrictions sur la transférabilité des Actions Ordinaires dans les Statuts. Toutefois, l'Offre à des personnes situées ou résidant dans des pays autres que les Pays-Bas et la Belgique, ou qui sont citoyens de ces pays, ou qui ont un siège dans ces pays, et le transfert des Actions Offertes dans des juridictions autres que les Pays-Bas et la Belgique peuvent être soumis à des réglementations ou restrictions spécifiques.

La Société n'a jamais payé ou déclaré de dividendes en espèces dans le passé et ne prévoit pas de payer de dividendes en espèces dans un avenir prévisible. La Société a l'intention de conserver tous les fonds disponibles et tous les bénéfices futurs pour financer la poursuite du développement et de l'expansion des activités de la Société.

#### **Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?**

Avant l'Offre, il n'y avait pas de marché public pour les Actions Ordinaires. Une demande de cotation de toutes les Actions Ordinaires sous le symbole "ONWD" a été déposée auprès de Euronext Brussels (cotation primaire) et d'Euronext Amsterdam (cotation secondaire). Sous réserve d'une prolongation du calendrier de l'Offre, la négociation des Actions Ordinaires sur Euronext devrait commencer, sur une base "as-if-when-issued-and/or-delivered", à la Date de la Première Négociation ou aux alentours de cette date.

#### **Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?**

Les risques clés suivants concernent les Actions Ordinaires, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives. En sélectionnant et en classant les facteurs de risque, le Groupe a tenu compte de circonstances telles que la probabilité que le risque se matérialise sur la base de l'état actuel des choses, l'impact potentiel que la matérialisation du risque pourrait avoir sur l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives du Groupe, et l'attention que la direction du Groupe devrait, sur la base des attentes actuelles, consacrer à ces risques s'ils devaient se matérialiser. Les investisseurs devraient lire, comprendre et prendre en considération tous les facteurs de risque, qui sont importants et doivent être lus dans leur intégralité, comme indiqué à la rubrique "*Facteurs de Risques*" commençant à la page 26 du présent Prospectus avant de prendre la décision d'investir dans les Actions Offertes :

- Le versement de tout dividende futur dépendra de la situation financière et des résultats d'exploitation du Groupe, ainsi que des distributions des filiales opérationnelles de la Société à la Société ;
- Le fait qu'aucun montant minimum ne soit fixé pour l'Offre peut affecter le plan d'investissement de la Société et la liquidité des Actions ; et
- Certains actionnaires importants de la Société après l'Offre peuvent avoir des intérêts différents de ceux de la Société et peuvent être en mesure de contrôler la Société, y compris le résultat des votes des actionnaires.

#### **Section D - Informations clés sur l'Offre**

##### **À quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans les valeurs mobilières ?**

L'Offre. L'offre des Actions Offertes (l' "**Offre**") consiste en (i) une offre publique initiale aux investisseurs particuliers en Belgique et une offre aux investisseurs qualifiés ("**Investisseurs Qualifiés**") au sens du Règlement Prospectus, (ii) un placement privé dans (a) l'Espace économique européen ("**EEE**") (autre qu'en Belgique) auprès de certains Investisseurs Qualifiés, (b) au Royaume-Uni auprès d'"Investisseurs qualifiés" au sens de l'article 2(e) de la version britannique du Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié par le Prospectus (Amendment etc. ) (EU Exit) Regulations 2019, qui fait partie du droit britannique en vertu de la loi de 2018 de (retrait de) l'Union européenne, qui sont également des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements relevant de la définition des "professionnels de l'investissement" de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié ("**Ordonnance**"), ou des sociétés à valeur nette élevée, des associations non constituées en société et d'autres personnes relevant de l'Article 49(2)(A) à (D) de l'Ordonnance ou d'autres personnes auxquelles l'Offre peut être légalement

communiquée, et (c) en Suisse, à des investisseurs qualifiés de "clients professionnels" au sens de l'Article 4 de la Loi Suisse sur les Services Financiers (*Finanzdienstleistungsgesetz*) du 15 juin 2018, telle que modifiée (la "**FinSA**") et (iii) un placement privé aux États-Unis d'Amérique (les "**États-Unis**" ou "**US**") à des personnes dont on peut raisonnablement penser qu'elles sont des "acheteurs institutionnels qualifiés" ("**QIBs**") tels que définis dans, et conformément à la Rule 144A (la "**Rule 144A**") du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le "**US Securities Act**"), ou conformément à une autre exemption de l'obligation d'enregistrement prévue par le US Securities Act et les lois étatiques sur les valeurs mobilières applicables, ou dans le cadre d'une transaction non soumise à cette obligation. L'Offre en dehors des États-Unis sera réalisée conformément à la Regulation S (la "**Regulation S**") du US Securities Act (ces investisseurs qualifiés, professionnels et/ou institutionnels, ainsi que les QIBs, sont collectivement désignés comme les "**Investisseurs Institutionnels**").

**Option de Surallocation.** La Société accordera aux Joint Global Coordinators une option (l'"**Option de Surallocation**"), exerçable dans les 30 jours calendrier après la Date de la Première Négociation, en vertu de laquelle Belfius Banque NV/SA en sa qualité de Gestionnaire de Stabilisation (le "**Gestionnaire de Stabilisation**"), agissant pour le compte de Banque Degroof Petercam SA/NV et Belfius Banque NV/SA agissant en leur qualité de *Joint Global Coordinators* dans le cadre de l'Offre (en cette et tout autre qualité, les "**Joint Global Coordinators**" et les "**Underwriters**"), peut exiger de la Société qu'elle émette et vende au Prix de l'Offre jusqu'à 885.000 Actions Ordinaires supplémentaires (ou 1.062.000 Actions Ordinaires additionnelles si l'Option d'Augmentation est entièrement exercée) (les "**Actions de Surallocation**"), comprenant jusqu'à 15 % du nombre total d'Actions Offertes vendues dans le cadre de l'Offre, afin de couvrir les surallocations ou les positions courtes, le cas échéant, dans le cadre de l'Offre ou de faciliter les opérations de stabilisation.

**Période d'offre.** Les investisseurs potentiels peuvent souscrire aux Actions Offertes au cours de la période commençant à 9h00, heure d'Europe centrale ("**CET**"), le 12 octobre 2021 et se terminant à 16h00 CET le 19 octobre 2021 (la "**Période d'Offre**") et les Investisseurs Particuliers potentiels (tels que définis ci-dessous) peuvent souscrire aux Actions Offertes au cours de la période commençant le 12 octobre 2021 et se terminant à 16h00 CET le 19 octobre 2021. Ce calendrier est susceptible d'être prolongé. Il n'y a pas de clôture anticipée de la Période d'offre pour les investisseurs particuliers.

**Prix de l'offre et nombre d'Actions Offertes.** Le Prix de l'Offre devrait se situer dans une fourchette de 11,75 EUR à 13,75 EUR par Action Offerte (la "**Fourchette de Prix de l'Offre**"). Le Prix de l'Offre et le nombre exact d'Actions Offertes seront déterminés sur la base d'un processus de book building auquel seuls les investisseurs institutionnels peuvent participer. La Fourchette de Prix de l'Offre est une fourchette de prix indicative. Le Prix de l'Offre, le nombre exact d'Actions Offertes à vendre et le nombre maximum d'Actions de Surallocation seront indiqués dans une déclaration de prix qui sera déposée auprès de l'AFM, soumise à la FSMA, et annoncée par un communiqué de presse qui sera publié sur le site internet de la Société. La Société, après consultation des Joint Global Coordinators, se réserve le droit de modifier la Fourchette de Prix de l'Offre, de diminuer le nombre d'Actions Offertes ou d'augmenter le nombre d'Actions Offertes avant l'allocation des Actions Offertes (l'"**Allocation**"). Si la limite inférieure de la fourchette de prix est réduite ou si le Prix de l'Offre est fixé en dessous de la limite inférieure de la fourchette de prix, ou si la limite supérieure de la fourchette de prix est augmentée ou si le Prix de l'Offre est fixé au-dessus de la limite supérieure de la fourchette de prix, cela sera publié dans un supplément au Prospectus. En cas de publication d'un supplément au Prospectus, et si légalement requis, les investisseurs auront le droit de retirer leurs ordres passés avant la publication du supplément. Ce retrait doit intervenir dans le délai fixé dans le supplément (qui ne doit pas être inférieur à trois jours ouvrables après la publication du supplément). En cas de modification du nombre d'Actions Offertes, les références aux Actions Offertes dans le Prospectus doivent être lues comme faisant référence au nombre modifié d'Actions Offertes et les références aux Actions de Surallocation doivent être lues comme faisant référence au nombre modifié d'Actions de Surallocation.

**Allocation.** L'Allocation devrait avoir lieu après la fin de la Période d'Offre le ou vers le 20 octobre 2021, sous réserve de l'extension du calendrier de l'Offre. L'attribution aux investisseurs qui ont demandé à souscrire à des Actions Offertes sera déterminée par la Société en accord avec les Underwriters (tels que définis ci-dessous), et une entière discrétion sera exercée quant à l'allocation ou non et à la manière d'allouer les Actions Offertes. Il n'y a pas de nombre maximum ou minimum d'Actions Offertes pour lesquelles les investisseurs potentiels peuvent souscrire et les (demandes de) souscriptions multiples sont autorisées (sauf pour les investisseurs particuliers – voir ci-dessous). Dans le cas où l'Offre serait sursouscrite, les investisseurs pourraient recevoir moins d'Actions Offertes que celles auxquelles ils ont demandé de souscrire. En cas de sursouscription de l'Offre, les Engagements de Souscription des Investisseurs Fondamentaux (Cornerstone Investors) en espèces peuvent être réduits en ligne avec les principes d'allocation qui s'appliqueront aux autres investisseurs qui souscriront à l'Offre, alors que les Engagements de Souscription Fondamentaux et les Engagements de Souscription des Prêteurs ne seront pas réduits mais entièrement alloués.

**Investisseurs Particuliers.** Les Investisseurs Particuliers doivent indiquer dans leurs ordres de souscription le nombre d'Actions Offertes qu'ils s'engagent à souscrire. Chaque demande doit être exprimée en nombre d'Actions Offertes sans indication de prix et sera considérée comme placée au Prix de l'Offre. Une seule demande par Investisseur Particulier sera acceptée. Si les Underwriters déterminent, ou ont des raisons de croire, qu'un même Investisseur Particulier a soumis plusieurs demandes de souscription, par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires, ils se réservent le droit de ne pas tenir compte de ces demandes de souscription. Il n'y a pas de montant ou de nombre minimum ou maximum d'Actions Offertes pouvant être souscrites dans une demande de souscription.

**Les ordres de souscription sont sujets à une éventuelle réduction.** Les Investisseurs Particuliers en Belgique ne peuvent acquérir les Actions Offertes qu'au Prix de l'Offre et sont légalement tenus d'acquérir le nombre d'Actions Offertes indiqué dans leur ordre de souscription au Prix de l'Offre, sauf (i) si l'Offre a été retirée, auquel cas les demandes de souscription deviendront nulles et non avenues, ou (ii) en cas de publication d'un supplément au Prospectus, et si légalement requis, auquel cas les Investisseurs Particuliers auront le droit de retirer leurs ordres placés avant la publication du supplément, exerçable dans un délai d'au moins trois jours ouvrables après la publication du supplément.

**Paiement.** Le paiement et la livraison des Actions Offertes auront lieu à la date de règlement, qui devrait être le 22 octobre 2021 (la "**Date de Règlement**"). Les taxes et les frais, le cas échéant, doivent être pris en charge par l'investisseur. Les investisseurs doivent payer le Prix de l'Offre en fonds immédiatement disponibles en totalité en euros au plus tard à la Date de Règlement.

**Livraison des Actions.** Les Actions Offertes seront livrées sous forme d'inscription en compte par l'intermédiaire des services d'Euroclear Nederland. Si le Règlement n'a pas lieu à la Date de Règlement comme prévu ou pas du tout, l'Offre peut être retirée, auquel cas toutes les souscriptions d'Actions Offertes ne seront pas prises en compte, toutes les attributions effectuées seront réputées ne pas avoir été

faites et tous les paiements de souscription effectués seront restitués sans intérêt ni autre compensation. Toute transaction d'Actions Ordinaires avant le Règlement est effectuée au seul risque des parties concernées.

**Pré-engagements.** LSP V Coöperatieve U.A., Stichting Depositary INKEF Investment Fund, Gimv Investments H&C Netherlands 2016 B.V. et Wellington Partners Nominee Ltd. se sont engagés irrévocablement et seulement sous la condition de la clôture de l'Offre, à souscrire aux Actions Offertes de l'Offre pour un montant total représentant jusqu'à 15% des Actions Offertes, cet engagement étant plafonné à une taille d'offre de 100 millions EUR, auquel cas les Engagements de Souscription des Actionnaires seront de 15 millions EUR.

Dave Marver, Jan Øhrstrøm, John Murphy, Hendrik Lambert et un groupe de plus petits prêteurs qui ne remplissent pas les conditions requises en matière de divulgation en vertu du Règlement Prospectus se sont engagés de manière irrévocable et sous réserve uniquement de la clôture de l'Offre, à souscrire à des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre pour un montant total représentant jusqu'à 2,4% des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre au Prix de l'Offre.

AXA Investment Managers Paris, Öhman Fonder, Belfius Insurance et un plus petit investisseur qui ne remplit pas les conditions requises en matière de divulgation en vertu du Règlement Prospectus, ensemble les Investisseurs Fondamentaux, se sont engagés irrévocablement et seulement sous condition de la clôture de l'Offre à souscrire des Actions Offertes de l'Offre pour un montant total de 16,2 millions EUR au Prix de l'Offre.

**Lock-up.** Les Administrateurs, les Managers, les Actionnaires Actuels de la Société (en ce compris à cette fin au moins les prêteurs représentant une majorité du montant en principal prêté à la Société en vertu de la Convention de Prêt Convertible) ont conclu un engagement de "lock-up" avec la Société en ce qui concerne leurs Actions dans la Société détenues immédiatement avant l'Offre.

**Souscripteurs.** La Banque Degroof Petercam SA/NV et Belfius Banque NV/SA agissent en tant que Joint Global Coordinators pour l'Offre (en cette qualité et en toute autre qualité, les "Joint Global Coordinators" et les "Underwriters").

**Coordinateur pour les Particuliers.** Belfius Banque SA est le coordinateur pour les investisseurs particuliers en ce qui concerne l'Allocation Préférentielle pour les Particuliers.

**Agent de Cotation :** La Banque Degroof Petercam SA/NV est l'agent de cotation pour l'Admission.

**Gestionnaire de la Stabilisation.** Belfius Banque SA est le gestionnaire de stabilisation pour les Actions Ordinaires sur Euronext.

**Calendrier.** Sous réserve d'une extension du calendrier de l'Offre, ou d'un retrait de celle-ci, le calendrier ci-dessous présente certaines dates clés prévues pour l'Offre.

Événement	Date Prévue	Heure CET
Début prévu de la Période d'Offre.....	12 octobre 2021	9:00
Fin prévue de la Période d'Offre pour les Investisseurs Particuliers.....	19 octobre 2021	16:00
Fin prévue de la Période d'Offre pour les Investisseurs Institutionnels.....	19 octobre 2021	16:00
Publication prévue du Prix de l'Offre et des résultats de l'Offre et communication des allocations.....	20 octobre 2021	
Date prévue de Cotation (cotation et début de la négociation sur une base "if-and-when-issued-and/or-delivered").....	21 octobre 2021	
Date prévue de Clôture (paiement, règlement et livraison des Actions Offertes).....	22 octobre 2021	
Dernière date d'exercice prévue pour l'Option de Surallocation.....	20 novembre 2021	

La Société, en consultation avec les Joint Global Coordinators, se réserve le droit de prolonger la Période d'Offre. En cas d'extension de la Période d'Offre, ces dates seront modifiées et publiées par le biais d'un communiqué de presse, qui sera également publié sur le site internet de la Société et (si nécessaire) dans un supplément au Prospectus soumis à l'approbation de l'AFM.

Toute prolongation du calendrier de l'Offre sera publiée dans un communiqué de presse au moins trois heures avant la fin de la Période d'Offre initiale, à condition que toute prolongation soit d'au moins un jour ouvrable complet. En tout état de cause, la Période d'Offre sera d'au moins six jours ouvrables.

**Dilution.** L'émission des Actions Offertes entraînera une augmentation du capital social de la Société (en tenant compte des Actions émises lors de la conversion de la Convention de Prêt Convertible au Prix de l'Offre moins 25 % et de l'émission d'actions à l'EPFL et de la réalisation du *Reverse Stock Split*, augmentant d'environ 25 %. Par conséquent, les Actionnaires Actuels subiront une dilution immédiate du fait de l'Offre d'environ 0,75 %, en supposant le placement total des Actions Offertes (en ce compris l'exercice intégral de l'Option d'Augmentation et de l'Option de Surallocation) et aucune participation des Actionnaires Actuels à l'Offre.

**Frais estimés.** En supposant que l'Offre soit entièrement souscrite et que le Prix de l'Offre se situe au milieu de la Fourchette de Prix de l'Offre (à la date du Prospectus) les dépenses, commissions et taxes estimées payables par la Société en rapport avec l'Offre s'élèvent à environ 5,5 millions EUR. Aucune dépense n'a été ou ne sera facturée aux investisseurs par la Société dans le cadre de l'Offre. En supposant le placement du nombre maximal d'Actions Offertes (y compris l'exercice intégral de l'Option d'Augmentation), que le Prix de l'Offre se situe au point médian de la Fourchette de Prix et que l'Option de Surallocation est exercée en totalité, les commissions et dépenses de souscription s'élèveront à environ 4,4 millions EUR.

### **Pourquoi ce prospectus est-il établi ?**

**Raisons de l'offre et utilisation du produit.** La Société estime que l'Admission et l'Offre constituent une prochaine étape logique de son développement et que son calendrier est approprié, compte tenu du profil actuel et du niveau de maturité de la Société.

La Société estime que l'Offre lui apportera un soutien financier supplémentaire (i) pour le développement de produits et les activités de recherche et développement, (ii) pour la réalisation d'essais cliniques et (iii) pour le développement commercial global. L'Admission permet en outre à la Société d'accéder aux marchés de capitaux, qu'elle pourra utiliser pour soutenir et développer la croissance de la Société et pour financer de nouvelles recherches et/ou des opérations stratégiques de fusion et d'acquisition, lorsqu'elles seront disponibles.

La Société s'attend à ce que l'Admission et l'Offre créent une nouvelle base d'actionnaires à long terme ainsi que des liquidités pour les Actionnaires existants et futurs. La Société a l'intention de créer un flottant significatif dans les Actions Ordinaires lors de l'Admission.

**Underwriting Agreement.** La Société et les Underwriters ont conclu une convention de prise ferme concernant l'Offre (l'"Underwriting Agreement"). L'Underwriting Agreement est conditionnée, entre autres, à la conclusion d'un accord sur le prix entre la Société et les

Underwriters fixant le prix de l'Offre par Action Offerte. Aux termes et sous réserve des conditions énoncées dans l'Underwriting Agreement, les Underwriters s'engagent individuellement (et non conjointement, ni conjointement et solidairement) à souscrire à la totalité des Actions Offertes, à l'exception des Actions Offertes souscrites par les Investisseurs Participants en vertu d'un Engagement de Souscription (les "**Actions Souscrites**"), en leur propre nom mais pour le compte des souscripteurs concernés de l'Offre auxquels ces Actions Souscrites ont été attribuées. Les Underwriters n'ont aucune obligation de souscrire à des Actions Souscrites avant la signature de la convention de fixation du prix. Dans le cas où aucune convention de fixation de prix n'est signée ou si l'Underwriting Agreement est résilié à l'égard de toutes les parties, un supplément au Prospectus sera publié. Après la publication du supplément, les souscriptions aux Actions Offertes seront automatiquement annulées et retirées, et les souscripteurs ne pourront prétendre à la livraison des Actions Offertes ou à une quelconque compensation.

*Conflicts d'intérêts les plus importants.* À la date du Prospectus, les seules relations contractuelles entre les Underwriters respectifs et la Société concernent la présente Offre. Un ou plusieurs des Underwriters et/ou leurs affiliés respectifs peuvent à l'avenir, de temps à autre, s'engager dans des activités de banque commerciale, de banque d'investissement et de conseil financier et des activités auxiliaires dans le cours normal de leurs affaires avec la Société ou toute partie liée à celle-ci, à l'égard desquelles ils peuvent, à l'avenir, recevoir une rémunération, des honoraires et/ou une commission habituels. En outre, les Souscripteurs et/ou leurs affiliés peuvent, dans le cadre de leurs activités ordinaires, détenir des valeurs mobilières de la Société à des fins d'investissement. Belfius Insurance NV/SA, un membre du groupe Belfius, a conclu une convention de souscription (*Subscription Agreement*) avec la Société pour un montant de 5 millions EUR avec une allocation garantie (voir aussi "*Pré-engagements*"). Dans ces relations, les parties concernées peuvent ne pas être obligées de prendre en considération les intérêts des investisseurs. En ce qui concerne ce qui précède, le partage d'informations est généralement limité pour des raisons de confidentialité par des procédures internes ou par des règles et règlements. En raison de leur action dans les rôles décrits ci-dessus, les Underwriters peuvent avoir des intérêts qui peuvent ne pas être alignés, ou qui pourraient potentiellement entrer en conflit avec les intérêts des investisseurs (potentiels), ou avec les intérêts de la Société. Les investisseurs doivent être conscients du fait que les Underwriters, lorsqu'ils agissent en tant que prêteurs de l'Émetteur (ou lorsqu'ils agissent en toute autre qualité), n'ont aucune obligation fiduciaire ou autre obligation de quelque nature que ce soit vis-à-vis des investisseurs et qu'ils n'ont aucune obligation de prendre en compte les intérêts des investisseurs.